



## Les avantages de l' AAC et la CS

### Conduite Accompagnée ( AAC ) :

La Conduite Accompagnée ou Apprentissage Anticipé de la Conduite est une formation permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience avant l'examen pratique du permis de conduire. L'élève, après avoir obtenu son Code et effectué sa formation initiale à l'auto-école afin d'acquérir les bases de la conduite, peut partir en conduite avec un accompagnateur.

#### Les Avantages :

Formation moins onéreuse

Expérience de la conduite

Taux de réussite au permis plus important

Période probatoire plus courte

Baisse de la prime d'assurance jeune conducteur

Diminution du risque d'accident

### Conduite Supervisée : ( CS )

La conduite supervisée est la conduite accompagnée destinée aux élèves à partir de 18 ans. Elle peut se faire après la phase de formation initiale ou après un échec à l'examen du permis de conduire.

#### Les Avantages :

Expérience de la conduite

Taux de réussite augmenté